

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 20 mars 2014

1 - Procès-verbal du conseil municipal du mardi 18 février 2014

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2014. Ce compte rendu est adopté à l'**unanimité**.

2 - Délibération n°1412 : paiement des factures d'investissement sur le budget commune

Il s'agit d'autoriser le paiement des factures d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2014. La commune peut par délibération décider d'engager, de liquider et surtout de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétés l'année précédente.

Afin de procéder aux paiements des factures, il est proposé au Conseil municipal de budgétiser en investissement 2014, les dépenses suivantes :

frais d'acte notariés (vente chemin)	736,15 €
meublier scolaire (tapis de gymnastique)	565,20 €
annonce légale appel d'offres (projet groupe scolaire)	1 122,00 €
annonce légale appel d'offres (projet groupe scolaire suite)	403,15 €
SEGILOG (forfait annuel droit d'utilisation des logiciels)	2 688,00 €

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, accepte cette délibération.

3 - Délibération n°1413 : approbation du compte de gestion « Commune »

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion « Commune » 2013 du receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve le compte de gestion « Commune » pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4 - Délibération n°1414 : approbation du compte administratif « Commune »

En vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT, le maire ne prend pas part à l'approbation du compte administratif. Il propose que Jean-Pierre Deschamps - responsable de la commission finances - présente les comptes administratifs « Commune » pour l'exercice 2013.

Ce dernier présente donc au conseil municipal le compte administratif « Commune » pour l'exercice 2013. Le montant de chaque chapitre est comparé à chaque montant budgété et les points importants sont examinés et débattus par le conseil au cours de cette présentation.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 565 017,03 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 636 482,45 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 136 192,74 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 155 687,49 €

Le **résultat global de clôture de fonctionnement**, du fait du résultat reporté de fonctionnement 2012 et des dépenses et recettes de fonctionnement 2013, est positif pour un montant de **172 134,11 €**.

Compte tenu du résultat reporté négatif de clôture d'investissement 2012 de -48 652,88 € et des dépenses et recettes d'investissement 2013, le solde d'exécution de la section d'investissement est négatif pour un montant de **29 158,13 €**. Des restes à réaliser recettes de 311 370,00 € et des restes à réaliser dépenses de 328 459,17€ découle un solde négatif des restes à réaliser 2013 de -17 089,17 €.

Le besoin de financement en investissement est donc de 46 247,30 € et la capacité d'autofinancement s'élève à la fin de l'exercice 2013 à : 172 134,11 € - 46 247,30 € = **125 886,81€**.

Ce montant sera affecté selon les choix de la nouvelle équipe municipale au budget primitif 2014.

Le maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, à **l'unanimité**, approuve le compte administratif « Commune » pour l'exercice 2013.

5 - Délibération n°1415 : approbation du compte de gestion « Service de l'eau & assainissement »

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2013 du receveur municipal pour le « Service de l'eau & assainissement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**, approuve le compte de gestion « Service de l'eau & assainissement » pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6 - Délibération n°1416 : approbation du compte administratif « Service de l'eau & assainissement »

En vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT, le maire ne prend pas part à l'approbation du compte administratif. Il propose que Jean-Pierre Deschamps - responsable de la commission finances – présente les comptes administratifs « Service de l'eau & assainissement » pour l'exercice 2013.

Ce dernier présente donc au conseil municipal le compte administratif « Service de l'eau & assainissement » pour l'exercice 2013. Le montant de chaque chapitre est comparé à chaque montant budgété et les points importants sont examinés et débattus par le conseil au cours de cette présentation.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 95 181,02 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 99 948,10 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 244 066,63 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 852 125,89 €

Nota important : Gilbert Etiève fait à nouveau remarquer que sans l'apport de la subvention du budget « Commune » à hauteur de 9 850 €, le budget de fonctionnement du « Service de l'eau & Assainissement » serait déficitaire. Cette subvention couvre en partie le salaire du personnel chargé du suivi et de l'entretien du réseau d'eau potable. Certes, ce déficit pourrait être en partie réduit par la diminution au maximum des fuites du réseau de distribution, ce que le conseil a déjà engagé avec les travaux du centre bourg.

Le **résultat global de clôture de fonctionnement**, du fait du résultat reporté de fonctionnement 2012 et des dépenses et recettes de fonctionnement 2013, est positif pour un montant de **5 464, 41 €**.

Compte tenu du résultat reporté de clôture d'investissement 2012 de 69 660,07 € et des dépenses et recettes d'investissement 2013, le solde d'exécution de la section d'investissement est positif pour un montant de **677 719,33 €**. Des restes à réaliser recettes de 620 995,89 € et des restes à réaliser dépenses de 1 319 058,51€ découle un solde négatif des restes à réaliser 2013 de -698 062,62 €.

Le besoin de financement en investissement est donc de 20 343,29 € ce qui est totalement logique en cette période de très gros investissements dont les travaux portent sur deux exercices 2013 et 2014.

Le maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif « Service de l'eau & assainissement » pour l'exercice 2013.

7 - Affaires diverses

⇒ pour parachever le problème du « Service de l'eau & assainissement » qui n'arrive pas à s'autofinancer sans une subvention du budget « Commune », Jean-Pierre Deschamps rappelle qu'il faut impérativement prendre en compte le problème des restes à recouvrer (impayés) :

- Budget « Commune » (cantine, garderie et divers) :
 - Décembre 2013 = 3 239,24 €
 - Mars 2014 = 4 461,91 €
 -
- Budget « Service de l'eau & assainissement » :
 - Décembre 2013 = 25 534,60 €
 - Mars 2014 = 24 585,17 €

Impayés auxquels viennent s'ajouter les admissions en non-valeur (ANV) qui sont, en termes administratifs, des abandons de créances dont le montant est non négligeable pour le budget de la commune chaque année.

⇒ renouvellement de la cotisation annuelle au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cher) sous l'égide du Conseil Général par convention-cadre.

Le CAUE du Cher peut être sollicité pour tout projet d'aménagement bâti et paysager, par les communes adhérentes. Il est rappelé que les particuliers peuvent également bénéficier de conseils gratuits par un architecte-conseiller, sur rendez-vous.

⇒ le permis de construire du projet de construction du nouveau groupe scolaire a été déposé et l'analyse des appels d'offres (consultation des entreprises) est en cours. La décision de faisabilité sera donc prise par le prochain conseil municipal qui aura tous les éléments pour poursuivre ou non ce projet.

⇒ les délégués du SMIRNE (Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux d'adduction d'eau potable au Nord-Est de Bourges) qui est notre fournisseur en eau potable (Méry-ès-Bois y est représenté par 2 délégués) se sont réunis ce jeudi 20 mars 2014 pour approuver le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2013 et voter le budget 2014.

En fin de séance de ce dernier conseil de la mandature, le maire tient à remercier toute l'équipe municipale (conseillers et personnel communal) pour le travail réalisé.

Il souhaite par ailleurs bon courage à ceux qui vont succéder à ce conseil.

Jean-Pierre Renaud remercie également le maire, ses collègues conseillers et l'ensemble du personnel communal pour le travail collectif accompli pendant ces six années de son dernier mandat.

La séance est levée à 20h10